

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1<sup>er</sup> MARS

A LA CHAMBRE

La séance s'est ouverte hier à la Chambre par la discussion d'un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1885 et 1886.

Sait-on à quel chiffre se sont élevés les crédits supplémentaires ouverts pour 1885 ? A 216 millions ! Quant à l'exercice 1886, il est déjà grevé de 425 millions sans compter les nouveaux crédits réclamés aujourd'hui.

C'est en omettant, dans leurs projets de budget, des dépenses certaines, que les républicains parviennent à donner momentanément à leurs budgets une apparence d'équilibre.

Mais ce n'est pas tout. MM. d'Aillières et Le Provost de Launay ont signalé des imputations inexactes de crédits. Ainsi on proposait d'inscrire au budget de 1886 deux crédits s'élevant au chiffre total de 277,500 fr. et destinés à des travaux qui seront entrepris seulement en 1887.

Ce sont là des pratiques qu'on ne saurait trop dénoncer au pays et nous félicitons les orateurs de la droite de les avoir portées à la tribune.

A un mal redoutable il faut un remède énergique. Le mal s'appelle : gaspillage ; et le remède : économies. C'est seulement avec de sérieuses économies qu'on pourra sauver la France de la banqueroute.

Après avoir insisté sur la nécessité d'appliquer à l'agriculture des remèdes d'une efficacité immédiate, M. Fairé répond à certaines objections des adversaires de la surtaxe.

On a protesté contre la protection au nom de la démocratie : les Etats-Unis ne sont-ils pas une démocratie et n'ont-ils pas établi des droits protecteurs ?

On a annoncé que la surtaxe produirait le renchérissement du pain ; avant l'établissement du droit de 3 francs, le pain a coûté de 34 à 40 centimes le kilog. ; en 1885, après la surtaxe, il a coûté 33 centimes et demi.

L'orateur examine ensuite si les prix des salaires ont augmenté et dans quelles proportions.

M. Fairé a consulté la série de la Ville de Paris en 1874 et en 1881, il a constaté une augmentation de 50 0/0.

L'orateur, en terminant, répond à une interruption dans laquelle on reprochait à la droite de se servir de cette question dans un but électoral.

M. Fairé, dans une vive et brillante péroraison, déclare qu'il serait de l'intérêt de l'opposition de laisser les républicains repousser la surtaxe demandée pour préparer à ses adversaires une plate-forme électorale.

A sa descente de la tribune, l'orateur reçoit les félicitations de tous ses collègues.

M. Develle, ministre de l'agriculture, vient lui serrer la main.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

AU TONKIN

Le Tonkin est fini. Mais nos officiers et nos soldats continuent à tomber sous les balles des Pavillons Noirs.

On a manifesté quelque étonnement, à la séance extraordinaire de dimanche au Sénat, de n'avoir pas appris officiellement les pertes que nous avons subies en janvier dernier, au moment où le colonel Brissaud, promu

depuis général, commençait sa marche en avant sur Than-Hoa.

Les courriers de l'Indo-Chine viennent en effet de nous informer que nos pertes ont été assez sérieuses dans cette nouvelle lutte.

Le lieutenant Zahner, du 2<sup>e</sup> zouaves, et 44 zouaves ont été tués ; 2 officiers et 49 soldats ont été blessés.

Les détachements commandés par les lieutenants-colonels Metzinger et Dodds, à Toumi, entre Song-Leu et la mer, n'avaient pu déloger l'ennemi qu'avec la plus grande difficulté.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas publié ces dépêches ?

Il est évident que le Tonkin n'est pas fini, ou que, s'il l'était, il recommence.

UN CORTÈGE HISTORIQUE

Un Français qui se trouvait à Cologne dimanche dernier a vu défiler un cortège historique, au sujet duquel il écrit au Siècle :

« Le cortège représentait les diverses nations qui ont occupé la scène du monde. Il y avait une trentaine de chars. En haut de l'un de ces chars, se trouvait attaché à une potence et se balançant dans l'air un mannequin habillé en fantassin français. Au-dessus de ce mannequin on voyait un écriteau portant en lettres gigantesques ce mot : Boulanger. Derrière le mannequin, se tenaient deux hommes portant la tenue de soldats prussiens, qui le fustigeaient d'importance et le faisaient se balancer dans les airs, aux grands applaudissements de la foule.

« Quand j'ai revu le char, dans l'après-midi, le général Boulanger avait perdu une jambe. »

La presse allemande ne souffle mot de cet incident. Elle était sans doute trop occupée à relever les provocations de la France à l'égard de l'Allemagne.

En tous cas, il y a dans ces parades bêtes de carnaval germanique plusieurs enseigne-

ments précieux à recueillir. Le premier, c'est que le peuple allemand ne veut pas la guerre, puisqu'il dépitait si agréablement le mannequin représentant celui qu'on lui dit être un danger pour la paix.

Mais le second enseignement, c'est que le peuple allemand est invraisemblablement crédule et soumis aux moindres caprices de M. de Bismarck, puisque le chancelier peut si facilement lui faire prendre la vessie Boulanger pour une lanterne.

Et de ces enseignements il résulte que si M. de Bismarck veut la guerre, ce n'est ni le peuple allemand, si amoureux qu'il soit de la paix, ni M. Boulanger qui l'empêcheront de la faire.

LES ATTENTATS ANARCHISTES

Vendredi soir, entre quatre et cinq heures, une cartouche de dynamite a été trouvée à la caserne de Saint-Victor, à Marseille, occupée par le 3<sup>e</sup> de ligne.

Cette cartouche avait été déposée dans un petit réduit contenant du charbon, à proximité de la salle où se réunissent les officiers.

Une enquête a été ouverte séance tenante par l'autorité militaire, mais jusqu'à présent sans résultat. On suppose que cette cartouche a été placée, non par un soldat, mais par un civil, car l'accès de la caserne est assez facile, et des ouvriers y travaillent depuis plusieurs jours.

La nouvelle de cette tentative criminelle a causé une vive émotion dans le quartier aussitôt qu'elle s'est ébruitée.

La veille au soir, à Lyon, au moment où l'on fermait les portes de la cathédrale Saint-Jean, l'attention du sacristain fut attirée par une forte odeur de pétrole.

Quelques instants après, les recherches amenaient la découverte dans une des chapelles latérales d'une bombe ficelée exactement de la même façon que les bombes du Palais de Justice.

Cet engin ne contenait heureusement aucune matière explosive.

On l'avait seulement enduite de pétrole.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

II

Sur le chemin de Montreuil à Bagnolez, s'élève une maison bourgeoise d'apparence modeste. Elle est séparée de la rue par un grand mur, percé d'une grille garnie elle-même de persiennes vertes qui empêchent les passants de voir dans l'intérieur.

Devant la maison, au milieu d'une pelouse en miniature, susurre un jet d'eau minuscule ; derrière, s'étend un jardin assez vaste, qui offre cette particularité, commune du reste à tous les terrains de Montreuil, qu'il est divisé en une infinité de petits carrés longs, au moyen de murs de refend, hauts de deux mètres, soigneusement blanchis à la chaux. Sur les murs court un chaperon en tuiles, qui les dépasse de quelques centimètres et forme au-dessus comme une sorte de parapluie. Cet agencement bizarre qui déroute les notions vulgaires du jardinage, lesquelles au contraire consistent à obtenir le plus possible d'air et d'espace, donne à Montreuil l'aspect d'un immense damier.

Mais, en les examinant de près, on comprend bientôt la raison d'être de toutes ces cloisons blanches. Chaque muraille offre aux rayons solaires un rideau verdoyant d'espaliers que l'été charge de fruits magnifiques. Le badigeonnage à la chaux, que l'on renouvelle tous les ans, augmente en la réverbérant la chaleur du soleil, et fait retrouver aux pêchers, sous notre ciel parisien, le riant climat de l'Arménie.

Grâce à cette disposition artificielle, inventée ou perfectionnée, sous Louis XIV, par le mousquetaire Girardot qui à l'exemple de Cincinnatus avait troqué l'épée du soldat pour la bêche du jardinier ; grâce aux intelligents travaux des Pépin, des Mériel, des Boudin, des Beausse, des Labour, des Lepère, dignes successeurs de l'ex-mousquetaire ; grâce aussi à l'aménagement particulier de son sol, Montreuil a le privilège de produire, depuis deux siècles, des pêches uniques, incomparables, des fruits devant lesquels Lucullus se fût pâmé de gourmandise et dont la vue et le parfum eussent rendu à Trimalcion l'appétit perdu.

Mais revenons à la maison dont nous venons de parler. Par une belle journée de juillet, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, que sa mise et son allure désignaient clairement pour un Parisien de la classe aisée, s'arrêta devant la grille aux persiennes vertes. Le nouveau venu semblait étranger au pays. Il jeta dans la rue un regard

investigateur ; mais la rue était complètement déserte.

— Personne à qui me renseigner, murmura-t-il. Est-ce ici ? Oui, si j'en crois la description que mon oncle m'a faite de sa maison de campagne.

Il porta la main au cordon de sonnette qui pendait en dehors de la grille. Une cloche d'appel résonna. On entendit remuer dans l'intérieur.

— Eh ! monsieur Rigobert, on a sonné, cria une grosse voix de femme.

— C'est bon, c'est bon, on y va, grommela une voix enrouée et bourrue.

Un bruit de sabots fit gémir le sol de la cour. Le possesseur des sabots n'était probablement point homme à se casser les jambes à force de courir, car il mit trois grandes minutes à franchir les quelques mètres qui séparaient la maison de la grille. Les sabots cessèrent enfin de heurter les pavés ; une clef grinça dans la serrure ; un des battants de la porte tourna lentement sur son pivot.

Le Parisien se disposait à entrer ; mais il dut s'arrêter devant un obstacle inattendu.

L'obstacle qui se dressait devant lui, consistait en un grand corps maigre, enveloppé d'une serpillière bleue sans manches, de laquelle sortaient deux grands bras qui s'accrochaient de chaque côté aux montants de la grille ; et en une tête ronde, marquée de petite vérole et colorée par l'usage du jus de la treille, où la maïserie et

l'effronterie se mélangeaient à dose égale, avec un nez en trompette, une bouche ridiculement fendue, deux yeux clignotants et une tignasse de cheveux roux qui ignoraient absolument l'existence du peigne et du démêloir. C'était l'homme qui avait ouvert la porte : c'était Rigobert.

— Quoi que vous demandez ? fit-il d'un ton rogue.

— M. Montcornet. N'est-ce pas ici qu'il demeure ?

— Quoi que vous lui voulez ?

Le Parisien toisa dédaigneusement Rigobert.

— Mais... lui parler, apparemment, dit-il.

— Ah ! Et qui que vous êtes ?

— Hein ?

— Oui, votre nom, que je dis, pour que je le dise au bourgeois.

— Ah ! vous êtes le domestique de la maison ?

— Domestique, moi ! Ah ! mais non ! Pas de ça, Lisette. Gargon jardinier, oui, mais pas domestique : je suis le garçon jardinier des deux bourgeois, mais leur larbin, non ; ça ne serait pas à faire !

Le Parisien haussa les épaules.

— Moi, d'abord et d'une, poursuivit Rigobert, je suis payé pour soigner le jardin, ratisser, bêcher, tailler, pincer, rien de plus. La domestique, c'est Marianne.

— Moi, dit le Parisien en riant, je suis avocat ;

## LES TROUBLES EN CORSE

Une dépêche de Bastia dit qu'une grande émotion règne à Sartène où sont réunies deux brigades de gendarmerie et où l'on attend deux compagnies du 41<sup>e</sup> de ligne. Léandri serait dans la montagne, et l'on assure qu'il serait parti d'Aullène à la tête de 70 partisans pour aller à Sartène. La gendarmerie est à sa poursuite.

## LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN ITALIE

C'est à Bojardo et à Diano-Marina que le désastre a fait le plus de victimes. A Diano-Marina, voici, d'après le *Soleil du Midi*, le récit de témoins oculaires :

« Jamais, de mémoire d'homme, un pareil fléau n'avait ravagé notre malheureux pays.

» L'aspect des lieux est effrayant. Le village tout entier est affaissé sur lui-même.

» Diano-Marina est une petite ville de 2,040 habitants, située à 45 kilomètres de Vintimille, entre Oneglia et Cervo.

» Le 23 au matin, à 6 h. 35 (on sait que les pendules italiennes ont 39 minutes d'avance sur les nôtres), un grondement souterrain, semblable au bruit d'une charge de cavalerie, réveillait en sursaut les habitants. Au même moment les murs balançaient, puis, avec un craquement funèbre, se disjoignaient violemment, laissant échapper des morceaux de plâtres et des débris de poutres. En un instant la ville est sur pied, mais déjà bien des toits se sont écroulés, bien des murs ont disparu.

» Des décombres sortent les derniers râlements de ceux que l'éboulement a déjà ensevelis, râlements auxquels répondent les gémissements des enfants et les cris de douleur des femmes éplorées.

» Quelques vaillants citoyens prennent l'héroïque résolution d'arracher à la mort ceux qui vivent encore sous les débris.

» A peine sont-ils à l'œuvre qu'un nouveau tremblement se fait entendre, les maisons lézardées se fracassent et la terre se fend de toutes parts, engloutissant ses victimes dans un nuage de fumée.

» La multitude affolée se réfugie près des restes de la chapelle, au pied d'une statue de la Vierge; le prêtre sort élevant le Saint-Sacrement au-dessus de toutes les têtes, qui se courbent en criant : Pitié ! Quel effrayant et magnifique spectacle que celui-là : cette foule tremblant d'épouvante agenouillée devant Dieu au milieu des ruines fumantes en face d'une mer dont l'azur n'a pas été terni une minute.

» Dans l'après-midi cependant, les premiers secours ont pu être organisés par les Pères Oblats qui possédaient à Diano-Marina un magnifique collège. Cette bâtisse des plus solides paraissait devoir être à l'abri de l'ébranlement général.

» Il n'en a rien été; au moment où les élèves sortaient de la chapelle où ils avaient pris les cendres, ils ressentirent les premiers mouvements souterrains : le toit et trois étages s'abîment, sauve-qui-peut général. Lorsqu'on se retrouve, il manque deux

pères et trois élèves à l'appel, qui peu après ont pu être retirés avec de légères contusions.

» On a retrouvé les cadavres de deux Siciliens qui sont morts sur le coup. L'un d'eux avait été amené la veille par son père qui n'a plus retrouvé aujourd'hui qu'un cadavre. Le désespoir de ce brave homme est déchirant.

» Le déblaiement avance lentement.

» On a compté déjà 300 morts et 500 blessés.

» Le curé, dont le dévouement est infatigable, me raconte qu'on vient d'enterrer 52 cadavres tellement broyés, tellement atrophés par l'écrasement des poutres, qu'ils avaient perdu toute forme humaine.

» Toute la journée, de faibles secousses se sont fait sentir; les travailleurs se réfugiaient à chaque instant sous de vieilles portes pour éviter l'avalanche de pierres qui tombait.

» Le Pape a envoyé dix mille francs à l'évêque de Savone.

» Les communes les plus frappées ont été visitées par LL. AA. RR. le duc d'Aoste, le duc et la duchesse de Gènes, ces deux derniers ayant quitté San-Remo.

» Le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, fera demain un appel à la charité publique pour secourir les familles des victimes et pour les obsèques et inhumations des cadavres.

» On constitue partout des comités de secours.

» Un grand nombre de médecins et d'ouvriers accourent sur les endroits les plus malmenés. On envoie du pain et des vivres aux survivants.

» On a remarqué que ce tremblement de terre a été pareil à celui du 23 février 1818, qui eut, toutefois, des effets moins graves.

» Le professeur Taramelli, de la faculté de Pavie, a été chargé d'aller étudier sur les lieux les tremblements de terre.

» Les habitants qui viennent de Diano Castello demander des secours, apportent d'étranges nouvelles.

» Dans la *via dritta*, une longue crevasse s'est ouverte; une maison y est descendue, et la crevasse s'est refermée. Il y a eu plusieurs familles entièrement anéanties.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 février.

Les rentes françaises ont subi une amélioration que devait attendre la spéculation étant donnée la situation politique extérieure : 3 0/0, 79.50; 4 1/2 0/0, 108.10.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1,336. Les diverses obligations ont eu un bon courant d'affaires, comme nous l'avons dit souvent ces valeurs reposent sur des gages sérieux.

L'action de la Société Générale est calme à 460. Il n'y a d'ailleurs que peu de transactions à terme, les opérations ayant lieu surtout au comptant, ce dont la société ne se plaint pas.

La Compagnie des Lits Militaires, adjudicataire du service des dix-huit corps d'armée, émet 40,000 obligations de 500 francs rapportant 30 francs et remboursables à 600 francs en 25 années.

Ces obligations sont émises à 576.50, jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1886 et payables comme suit :

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	150 »
Le 30 mars 1887.....	150 »
Le 30 avril 1887.....	226 50

je me nomme Julien et M. Montcornet est mon oncle.

— Ah ! fit le drôle en quittant sa posture de dogue et en laissant la porte libre, ah ! vous êtes le neveu du bourgeois, c'est une autre paire de manches : vous pouvez entrer.

D'une fenêtre ouverte du premier étage s'envolaient les bouffées d'harmonie d'un piano mariant ses accords à une voix de jeune fille. Le timbre de cette voix frappa le nouvel arrivant, qui s'arrêta pour mieux l'entendre.

— Oh ! oh ! murmura-t-il, qu'est-ce à dire ? Mon oncle posséderait-il, à mon insu, quelque nièce qu'il a installée dans sa maison ? Elle doit être charmante si j'en juge par son ramage.

Il prêta de nouveau l'oreille. La voix continuait de vibrer, pure, suave, mélodieuse. Julien était positivement sous le charme. Peu à peu, sans qu'il s'en rendit compte, une émotion mystérieuse s'emparait de lui : sa poitrine se gonfla et son cœur battit comme à l'approche d'un grand péril ou d'un grand bonheur. Une force inconnue l'attirait vers la chanteuse; il fit un pas vers le perron pour aller vers elle.

— Pas par là, cria Rigobert; le bourgeois est à ses péchers.

— Hein ! Vous dites ?

— Je dis que le bourgeois est à ses péchers. Eh bien ! quoi ? D'abord et d'une, c'est sa toquade

au bourgeois d'en farfouiller tout le temps les branches; même qu'il a acheté une loupe à seule fin d'examiner de plus près de combien ses péchers grossissent par jour. C'est égal, monsieur, pour un ancien boutiquier de la rue Saint-Denis, voilà un rude homme et un fier lapin. Dieu de Dieu, a-t-il vite mordu au métier et attrappé du premier coup la taille et le pincement ! Si ça continue, il en montrera bientôt aux plus malins de Montreuil. D'abord et d'une, le bourgeois est mon élève; je ne vous dis que ça.

Julien ne put s'empêcher de sourire.

— De sorte que, interrogea-t-il, mon oncle se livre, sous votre tutelle, aux agréments du jardinage.

— S'il s'y livre, monsieur ! Dites plutôt qu'il s'y vautre, car il en perd le boire et le manger. Dès le petit jour jusqu'à la nuit noire, on le voit rôder au pied de ses murs. Mais aussi il obtient des résultats, oh ! des résultats ! Je ne vous dis que ça.

Tout en causant, Rigobert avait guidé Julien à travers les méandres formés par l'entre-croisement des murs de refend. Au détour d'un de ces légers remparts tapissés de verdure, le jeune homme se trouva tout à coup en face de son oncle.

(A suivre.)

La souscription ouverte au Crédit Industriel et Commercial sera close le 3 mars au soir.

Les capitalistes ayant des fonds disponibles s'empressent de profiter de cette occasion de faire un placement à 5.31 0/0 garanti par un contrat de vingt années avec l'Etat.

Les polices A B se recommandent surtout à l'attention des capitalistes désireux de posséder en portefeuille un titre donnant à la fois des garanties sérieuses et un intérêt annuel rémunérateur de 5 0/0.

L'action de Dépôts et Comptes Courants est invariable à 597. Les bénéfices au 31 janvier s'élevaient à 165,194 fr.

L'action de Panama se négocie aux environs de 401.

Les recettes de nos grandes Compagnies sont toujours très satisfaisantes.

## Nouvelles militaires.

L'Avenir militaire fait remarquer que dans la dernière promotion de généraux, le général Boulanger a fait bon marché des listes de propositions préparées par la Commission des commandants de corps d'armée.

Le général de brigade Lespieu a été nommé général de division avec le n<sup>o</sup> 32, passant par conséquent par-dessus 34 candidats inscrits avant lui.

Le colonel Yung, de l'artillerie, a été nommé général de brigade avant 24 colonels d'artillerie, tous plus anciens que lui et classés avant lui, en 4<sup>e</sup> catégorie, par la Commission.

Et dire qu'il en est encore qui prétendent que le gouvernement de la République n'est pas le règne du favoritisme !

Tas de farceurs !

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nos gouvernants avaient promis ni impôts ni emprunts nouveaux. Voici comment ils tiennent parole. Que nos concitoyens s'apprêtent à verser largement dans les caisses de l'Etat.

M. Dauphin a déposé sur le bureau de la Chambre des députés son projet relatif à la première application de l'impôt sur le revenu.

Un tableau donne les bases suivant lesquelles on calculera le revenu présumé de chaque contribuable par rapport à son loyer.

L'article 14 du projet indique de quelle manière sera calculé le revenu de chaque contribuable. Il est ainsi conçu :

« Le revenu imposable est conclu de la valeur locative de l'habitation des redevables par l'application de coefficient, gradués en raison de la population des communes et du chiffre des valeurs locales, conformément au tableau ci-dessus. »

Par exemple, celui qui occupera à Paris un loyer de 9,000 francs sera présumé avoir un revenu de 63,000 francs (9,000 multiplié par 7) et payera 630 francs d'impôt si la Chambre décide que l'impôt sur le revenu sera fixé à 1 0/0.

Celui qui occupera, dans une ville de 35 mille âmes, un loyer de 3,000 francs, sera présumé jouir d'un revenu de 18,000 francs (3,000 multiplié par 6) et payera 180 francs d'impôt, si la Chambre décide que l'impôt sur le revenu sera fixé à 1 0/0.

Nous aurons à revenir sur ce projet de nouvel impôt qui est bien l'œuvre la plus incroyable et la plus extraordinaire qu'on ait pu imaginer.

Nous ne savons pas quel accueil on lui fera dans la Chambre des Incohérents, mais nous sommes convaincus que le pays l'aura bientôt jugée à sa valeur. On exempte les villes au détriment des campagnes.

Etaient-ils assez menteurs ceux qui nous parlaient de la République des paysans ?

Voici, pour les villes de 40,000 à 20,000 âmes (Saumur est du nombre), les coefficients qui devront être appliqués suivant la valeur locative :

7 pour un loyer de 3,004 à 4,500
6 — 4,504 à 3,000
5 — 604 à 4,500
4 — 150 à 600

## MONTREUIL-BELLAY.

Le succès de M. Couscher dans les élections de dimanche est un triomphe complet pour les conservateurs, et démontre combien le parti républicain est en baisse dans le canton de Montreuil-Bellay.

Les républicains, en choisissant M. Hacault, ne pouvaient pas susciter à M. Couscher un concurrent plus redoutable. M. Hacault, notaire honorablement posé dans le pays, jouit avec juste raison d'une véritable considération, et les sympathies ne lui font pas défaut. Mais l'honorable notaire avait pour patron M. Aubelle et le comité républicain, et cela a suffi pour le faire échouer.

Sur quatorze communes que comprend le canton, douze ont donné la majorité à M. Couscher.

Les électeurs ne pouvaient signifier en termes plus précis qu'ils en avaient assez de la République qui les opprime, les fracasse et ruine l'agriculture et le commerce.

On a reproché à M. Hacault de n'avoir pas affiché son drapeau. Cela a pu faire mettre en doute son républicanisme, mais si le protégé de M. Aubelle avait pris le qualificatif *Candidat républicain*, il eût réuni encore beaucoup moins de suffrages.

## Un brave

L'ordre du jour du général Munier, publié par l'*Avenir du Tonkin*, du 15 janvier, honore au plus haut degré le fils d'un des plus glorieux chefs de l'armée française, et montre aussi à quels périls incessants sont exposés nos soldats. Nous donnons ci-dessous le texte de cet ordre du jour. La simple éloquence du document ferait pâlir tout commentateur.

Ordre de la division n<sup>o</sup> 49

« M. le lieutenant de Mac-Mahon, du 41<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, qui a commandé pendant plusieurs mois le poste d'Ac-Koi, a fait preuve, dans cette position avancée, d'un véritable esprit de commandement.

» Par une suite de reconnaissances habilement conduites, il a pu fournir d'intéressants renseignements sur un pays totalement inconnu.

» Lors des derniers événements de Hai-Ninh, avec un peloton du 41<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et une section du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs tonkinois, dans un poste encore en voie d'organisation, il a su repousser toutes les attaques et refouler de nombreuses bandes chinoises à plus de 8 kilomètres, en leur infligeant des pertes sérieuses et en délivrant plus de 200 femmes et enfants retenus captifs par ces bandits.

» Le général commandant la division félicite M. le lieutenant de Mac-Mahon pour sa conduite énergique et pour le sang-froid qu'il a déployé dans ces circonstances.

» Une copie du présent ordre, certifiée par M. le général commandant la 2<sup>e</sup> brigade, sera remise à M. le lieutenant de Mac-Mahon.

» Au quartier général, à Hanoi, le 5 janvier 1887.

» Le général commandant la division, MUNIER.

On a fêté, à Paris, à l'hôtel de la rue Bellechasse, cet ordre du jour qui signale la brillante conduite de l'un des fils du maréchal et de la duchesse de Magenta.

Ce brave officier est né au camp de Châlons.

Le Maréchal a voulu qu'il entrât dans l'armée par l'Ecole, puis dans les chasseurs à pied, où il avait fait ses premières armes.

Nous avons tous connu, à Saumur, le sous-lieutenant Patrice de Mac-Mahon, en 1876, pendant les quelques mois que le château fut occupé par un détachement du 43<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

En garnison à Tours, il demanda à faire partie des officiers versés dans la formation des tirailleurs annamites, avec ses amis de Biencourt — qui mourut cet été — Péan et Fougères — qui furent tués.

Le ministre de la guerre a fait parvenir au Maréchal, par un de ses officiers d'ordonnance, la dépêche si glorieuse pour son fils, en y joignant ses félicitations personnelles.

Le comte Patrice de Mac-Mahon, qui n'en est pas à sa première citation à l'ordre du jour de l'armée, est grand, blond, avec de grands yeux bleus et un regard plein de fermeté. Il est adoré de ses camarades, mais ne badine pas dans le service. Son livret est vierge de punition. Tout le monde s'accorde à lui prédire le plus brillant avenir.

Peut-être n'est-il pas hors de propos d'ajouter — parce que c'est à l'honneur de tous — que le général Munier, qui com-

mande la division d'occupation de Tonkin, passe pour appartenir au parti avancé.

#### ANGERS

**Concert Lelong.** — Le concert annuel donné par M. Gustave Lelong a eu lieu vendredi au Cirque-Théâtre, en présence d'un auditoire nombreux et enthousiaste.

Dès son arrivée au pupitre, l'excellent chef d'orchestre a reçu, aux acclamations de la salle entière, différents souvenirs et une palme d'honneur offerts par les membres de l'Association artistique et par les chœurs du théâtre.

Cette charmante soirée n'a été, du reste, qu'une longue série d'ovations pour chacun des artistes qui figuraient au programme.

M<sup>lle</sup> Guilbert a chanté, avec un succès qui n'avait d'égal que son talent, l'*Air sarrasin* de Jondrières et une *Chanson espagnole* d'Amato.

M. Guillemot et M. Bailly, dans le duo de la *Reine de Chypre*, M. Nury, dans la *Nuit d'Espagne* de Massenet, M. Nèveu, dans la romance de l'*Etoile du Nord*, formaient un ensemble de chanteurs qu'il est rare de pouvoir entendre et applaudir à la fois dans un même concert.

D'habiles instrumentistes ont fourni également un précieux appoint à cette soirée d'éclat.

M. Lynen, violon-solo de l'Association artistique, s'est particulièrement distingué dans son concerto de Ferdinand David.

MM. Weber, Martel et Wuille ont fait assaut de virtuosité dans un grand trio de violoncelles sur *Guillaume Tell*.

Enfin, M. Navone a exécuté un *Capriccio* pour harpe avec le plus complet succès.

Que dire maintenant de l'ouverture du *Pardon de Ploërmel* si magistralement interprétée par l'orchestre de l'Association artistique et les chœurs du théâtre? C'est vraiment un avantage inappréciable pour Angers que de posséder une pareille phalange d'artistes!

L'Harmonie Angevine, sous la direction de son habile chef, M. Martel, s'est également couverte de gloire en exécutant avec beaucoup d'ensemble la *Marche Hongroise* de Schmidt et l'ouverture de *Zampa*.

Espérons que l'année prochaine encore nous pourrions applaudir et remercier de nouveau le sympathique M. Lelong et ses excellents artistes.

(Journal de Maine-et-Loire.)

#### LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Un journal pose la question suivante:

« Quel rapport y a-t-il entre les tremblements de terre qui viennent d'être ressentis le 23 février courant des Alpes jus qu'aux Cévennes d'un côté, et jusqu'à Rome de l'autre, et celui qui s'est produit le 15 de ce mois, c'est-à-dire à huit jours d'intervalle, dans l'Ille-et-Vilaine? » Aux météorologistes et aux géologues à répondre. »

Je ne suis ni météorologiste ni géologue; qu'on me permette cependant d'émettre mon opinion à ce sujet.

Si ce phénomène mystérieux s'est produit à huit jours d'intervalle, en des contrées si distantes l'une de l'autre, de température si différente et dont le sol ne l'est pas moins, car le département d'Ille-et-Vilaine n'est pas un terrain volcanisé, c'est que les tremblements de terre qui viennent de se produire ne sont que des orages souterrains formés par une trop grande agglomération d'électricité, dans les profondeurs du sol, laquelle agglomération, par son échauffement, prend une force dont la puissance nous est inconnue et éclate à un moment donné, comme après de grandes chaleurs surgissent quelquefois tout à coup de grands orages atmosphériques.

Il est à remarquer que dans les tremblements de terre du 23, l'intensité de ce phénomène augmentait à mesure qu'il se rapprochait de l'Italie, pays volcanisé, comme il n'en existe pas en Europe. Les grands centres d'électricité souterraine produisent ou augmentent les tremblements de terre, comme les nuages trop condensés et isolés par la chaleur forment des orages plus ou moins violents. Mais il faut considérer en fait que si les orages sont infiniment plus fréquents que les tremblements de terre, c'est qu'il faut beaucoup plus de temps à l'électricité pour s'échauffer dans le sein de la terre, surtout à de grandes profondeurs, qu'il n'en faut à celle qui existe dans l'atmosphère saturée de chaleur par les rayons du soleil en été. Voilà pourquoi encore les orages sont bien plus fréquents dans la saison chaude qu'en hiver.

(Union de l'Ouest.) A. GAULIER.

#### BON A SAVOIR

Nous lisons dans la *Semaine du Fidèle*, du Mans:

« Dans la *Semaine du Fidèle*, du 13 février 1887, nous engageons vivement les catholiques à ne pas confier leurs offrandes à l'*Union des Dames de France* ou à l'*Alliance des Femmes Françaises*, sociétés que leur origine et leurs attaches rendent plus que suspects. On y voit briller au premier rang les noms les plus chers à la franc-maçonnerie et à la libre-pensée. — Nous les engageons, au contraire, à les envoyer à la société de Secours aux blessés, présidée récemment par le duc de Nemours et maintenant par le maréchal de Mac-Mahon. Nous avons les plus sérieuses raisons pour renouveler ces recommandations. »

#### MAIRES ET SOCIÉTÉS MUSICALES

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt fort intéressant, que le *Droit* résume ainsi:

« Si un maire a le droit d'interdire à une société musicale de jouer sur la voie publique, il ne peut le faire que dans un intérêt de police et de sécurité publique. »

En conséquence, est illégal l'arrêté portant une interdiction basée sur des motifs politiques (dans l'espèce le refus par la société musicale, sur injonction du maire, de jouer la *Marseillaise* ou le *Chant du départ* à chaque sortie).

cuser de dépenser de l'argent... est-ce qu'il n'est pas fait pour cela! Eh bien! ma chère, que cela lui plaise ou non, je n'en continuerai pas moins à m'amuser quand cela me conviendra... et si tu n'es pas contente... tu te contenteras!

— Oh je n'ignore pas que vous vous souciez peu de m'être agréable.

— Allons donc! Les femmes ne sont bonnes qu'à se plaindre.

— Mais il me semble que je ne vous dis rien...

— Non; mais, dès que j'ai quitté la maison, bien vite tu vas trouver ton père et tu lui racontes en pleurnichant que je te rends malheureuse...

— Il me semble que j'ai bien le droit de pleurer; mes larmes m'appartiennent.

— C'est possible, mais moi je ne les aime pas, elles m'agacent; aussi, pour ne pas les voir, j'ai pris le bon moyen... je ne rentre pas. Oh! je sais que tu préférerais que je te cherchasse quelque...

— Mais j que faites-vous donc en ce moment?

— Oh! je me comprends: tu voudrais me voir mettre en colère pour que je m'oublie et que je te flanque un soufflet; mais pas si bête! Il pourrait se trouver dans un coin de l'appartement quelqu'un qui l'entendit et alors, en avant le divorce... Non, ma petite, non! tu peux être tranquille... Voilà un échantillon des aménités qui s'échan-

» En outre, le maire qui veut interdire à une société de jouer sur la voie publique ne peut procéder par voie de disposition individuelle, l'arrêté doit être général et s'appliquer à toutes les sociétés qui peuvent venir jouer sur le territoire de la commune.

» Ainsi jugé, par le rejet du pourvoi formé, par le maire de Jaligny, comme représentant le ministère public, contre un jugement de la justice de paix du canton de Jaligny (Allier), du 9 octobre 1886, rendu au profit de la fanfare de la Besbre de Jaligny.

» M. Auger, conseiller rapporteur; M. Rousselier, avocat général (concl. conf.); M. Raimbault de Larocque, avocat. »

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la cinquième série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, dévoilés par Léo Tazil, vient de paraître.

En voici le sommaire:

**Gravures.** — 1<sup>o</sup> Initiation du Secrétaire Intime (6<sup>e</sup> degré). — 1<sup>o</sup> Initiation du Prévôt et Juge (7<sup>e</sup> degré). — 3<sup>o</sup> Initiation de l'Intendant des Bâtiments (8<sup>e</sup> degré). — 4<sup>o</sup> Le serment de vengeance des Elus. — Initiation du Maître Elu des Neuf (9<sup>e</sup> degré): première leçon d'assassinat donnée à l'affilié.

**Texte.** — Banquets secrets des Loges: argots des festins; toasts réglementaires; manœuvre des veuves; cantiques des banquets. — Ensemble des secrets des grades symboliques: signes d'ordre et de reconnaissance, marches, mots de passe, batteries, costumes, questions d'ordre pour chacun des trois premiers grades. — Les Chapitres ou la Maçonnerie Rouge: comment des Loges on passe aux Arrières-Loges; la sélection; révélations faites aux Maîtres distingués pas les chefs occultes; système complet des grades. — Grades de Maître Secret et de Maître Parfait dévoilés et expliqués; leur légende; leur raison d'être; leur but; leur cérémonial; leur enseignement.

PRIX DE LA SÉRIE: 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Editeurs: Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

#### Une vie détestable

Veigné (Indre-et-Loire). Je suis heureux d'avoir connu les Pilules Suisses, car je souffrais depuis cinq ans d'une constipation des plus rebelles; j'avais des maux d'estomac, des maux de tête et des coliques qui me rendaient la vie détestable. Après avoir pris une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 j'ai éprouvé un bien-être remarquable. Depuis ce temps ma santé est parfaite, mais pour cela j'ai toujours des Pilules Suisses chez moi. A M. Hertzog, pharmacien, 23, rue de Grammont, à Paris. Pierre Page. Légalisation de la signature par la mairie de Veigné.

#### C<sup>ME</sup> DES LITS MILITAIRES

Capital social: 5 MILLIONS, entièrement versés

40,000 Obligations de 500 fr.

RAPPORTANT 30 FR. ET REMBOURSABLES A 600 FR. EN 25 ANS AU PLUS, A PARTIR DE 1887 (26,667, sur les 40,000, remplacent les 26,667 Obligations anciennes en circulation.)

PRIX: 576 fr. 50 (jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1886)

(En souscrivant... 50 » L'Obligation libérée à la répartition... 150 » la répartition Le 30 Mars 1887... 150 » sera délivrée à Le 30 Avril 1887... 226 50 575 fr.

Le revenu ressort ainsi à 5 31 0/0 sans compter la prime d'amortissement, en tenant compte de la portion courue du coupon échéant le 1<sup>er</sup> mai.

Droit de préférence pour les anciens porteurs qui, en faisant leur demande jusqu'au 3 Mars in-

clus, recevront à la répartition, pour chaque Obligation ancienne:

1<sup>o</sup> Une Obligation nouvelle entièrement libérée, semblable à l'ancienne, ayant droit au coupon de 15 francs à toucher le 1<sup>er</sup> Mai prochain;

2<sup>o</sup> Une soule en argent de 25 francs.

Les Obligations anciennes non converties seront remboursées à une date ultérieure, à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir pour elles.

ON SOUSCRIT: Jeudi 3 Mars 1887:

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et Bureaux de quartier.

Demande immédiate d'admission des Obligations nouvelles à la Cote officielle.

LES GRANDS MAGASINS DU

# LOUVRE

A PARIS

Préparent pour le Lundi 7 Mars leur Exposition générale des

## NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Grande mise en vente de toutes les nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperies, Etoffes de fantaisie et Indiennes, pour Robes et Costumes.

Les vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants: les Manteaux, Confections, Costumes, Jupes et Jupons, Peignoirs et Matinées, Vêtements de Fillettes et de Gargonnettes, les Modes, la LINGERIE et les LAYETTES, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué leurs créations.

#### Demandes d'Echantillons

L'Administration des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le Monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'Echantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire et de fixer les prix approximativement.

#### Expéditions franco de port

Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

Pour être en rapports directs avec leurs clients, les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, de Paris, n'ont ni agence, ni succursale dans aucune ville des départements.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

#### BOURSE DE PARIS

DU 28 FÉVRIER 1887.

Rente 3 0/0.	79 55
Rente 3 0/0 amortissable.	83 03
Rente 4 1/2.	105 50
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 05
Obligations du Trésor.	503 75

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### UN DRAME DE FAMILLE

A partir de ce moment, le vieillard tomba dans un état de tristesse et d'abattement dont rien ne semblait pouvoir le tirer.

Il ne s'emportait pas en amères récriminations contre ce gendre indigne, et chaque fois qu'il prenait quelque nouvelle équipée de sa part, il se contentait de lever les yeux au ciel avec désespoir, et on l'entendait murmurer à voix basse:

— Mon Dieu! cela finira-t-il?

Quant à Madeleine, elle continuait à cacher ses larmes à son père, bien que chaque jour elle eût davantage à se plaindre de son mari, qui, depuis l'insuccès de la demande en divorce formulée par sa femme, ne cessait de l'accabler de sottises railleuses dans les quelles M. Archambault n'était pas ménagé.

— Oh! je sais bien qu'il me déteste, le bonhomme, disait-il, et qu'il espérait se débarrasser de moi... pour te remarier à quelque beau-fils qu'il a tout prêt dans sa manche, mais il s'est fourré le doigt dans l'œil... Me reprocher d'aimer le plaisir! voilà-t-il pas un grand crime... comme si la vie serait amusante si on ne l'égayait pas! M'ac-

geaient entre les deux époux.

Madeleine insultée, bravée, trompée, n'avait plus à espérer en ce monde ni joie, ni tranquillité, et elle se réfugiait tout entière dans la consolation de l'amour maternel: sa petite fille était la madone devant laquelle elle s'agenouillait pendant les longues heures de la nuit, c'était le but de ses pensées, le rayon de soleil qui illuminait son âme si douloureusement atteinte. C'était tout pour elle, elle se fût donné la mort pour éviter le moindre mal à son enfant.

Aussi Aubert, qui savait combien sa femme était attachée à cette enfant, n'avait pas craint d'exploiter à son profit cette immense tendresse; on a vu qu'un jour, pour punir Madeleine d'un reproche trop vif qui lui était échappé, il avait frappé l'enfant.

Et ce jour-là, celle qui endurait tout sans se plaindre, avait rugi comme une lionne blessée et était allée confier à son père le secret de sa douleur; — c'était ce qui l'avait décidée à demander le divorce. Malheureusement on le lui avait refusé.

III

On était au mois de mai, un soleil printanier était venu depuis longtemps déjà frapper aux vitres de la chambre à coucher de Madeleine; son mari, comme cela lui arriva trop souvent, avait passé la

nuît dehors; la jeune femme se leva, ouvrit sa fenêtre et les tièdes effluves de la brise vinrent caresser le visage de la petite Cécile, qui reposait dans son petit lit voilé de blanc et de bleu.

Puis elle se mit en devoir de procéder à sa toilette.

Soudain la porte de sa chambre s'ouvrit et Aubert parut sur le seuil.

A la vue de son mari, les traits fatigués, pâlis, et portant l'empreinte d'une nuit passée soit autour d'un tapis vert, soit dans les excès d'une orgie, la jeune femme sentit comme un frisson passer dans ses veines.

— Ah! c'est vous! fit-elle avec un mouvement d'effroi.

— Eh bien oui, c'est moi, répondit celui-ci... après?... On dirait que je te fais peur, ajouta-t-il en ricanant.

Madeleine garda le silence.

— Je me suis laissé entraîner à veiller plus que je ne l'eusse voulu, fit-il, et je conviens que j'ai eu tort.

(A suivre.) H. GOURDON DE GÉNOUILLAC.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GARNIER, ALFRED.

Les créanciers de la faillite du sieur Garnier, entrepreneur à Saint-Georges-Châtelais, sont convoqués à se trouver, le samedi 5 mars 1887, à une heure du soir, munis de leurs titres d'admission, chez M. Proust, Ludovic, syndic de ladite faillite, à l'effet de recevoir un 2<sup>e</sup> dividende de 5.55 0/0.

(139) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

**VENTE**

Sur saisie immobilière

**D'une Maison**

AVEC SES DÉPENDANCES

Sise à Saumur, rue Fardeau, 25.

Saisie sur M. Paul CADIERU, propriétaire à Bagnaux.

Mise à prix : 4,000 fr.

Le loyer annuel de cette maison est de 1,000 francs.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 19 mars 1887, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12,

et de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

**VENTE**

Aux enchères publiques, Après faillite,

**DIVERS IMMEUBLES**

Consistant en :

Maison, Établissements de Fours à Chaux et plusieurs Pièces de Vigne,

Dépendant de la faillite du sieur RENOU,

Sis communes des Verchers, de Soulangier et de Brossay.

L'ADJUDICATION aura lieu le

**dimanche 27 mars 1887, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.**

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1<sup>o</sup> M. Ludovic Proust, syndic de faillites, demeurant à Saumur, agissant comme syndic définitif de la faillite du sieur Renou, ci-après nommé; 2<sup>o</sup> M. Louis Renou, fabricant de chaux, demeurant à Minières, commune de Soulangier.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Il sera procédé, le dimanche vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, à la vente, aux enchères publiques et en sept lots, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la faillite du sieur Renou.

**DÉSIGNATION**

Commune de Soulangier

1<sup>er</sup> Lot.

Article 1<sup>er</sup>. — Un établissement servant à la fabrication de la chaux blanche, comprenant quatre fours, une maison d'habitation avec petit jardin, carrières en exploitation et vastes terrains contenant de la pierre, hangars, écuries, remises, magasin servant à renfermer la chaux, le tout d'une contenance d'environ deux hectares, joignant au levant Sigogne, au couchant l'article ci-après, au nord la route de Doué à Vihiers, au midi le chemin de la Levée.

Sur la mise à prix de quatre mille francs.

Article 2<sup>e</sup>. — Un autre établissement de fours à chaux, situé au même lieu, avec hangar, écuries, vastes emplacements, le tout d'une contenance d'environ quarante-quatre ares, joignant au levant l'article ci-dessus, au couchant le chemin de la Levée, au nord l'article ci-après et au midi un chemin.

Ces deux établissements sont situés sur le bord de la route départementale de Saumur aux Sables-d'Olonne, à 1,500 mètres de la gare de Doué.

Sur la mise à prix de cinq cents francs.

Article 3<sup>e</sup>. — Une maison, située à Minières, comprenant cinq chambres basses, dont trois avec cheminées, chambres hautes avec cheminées, grenier sur le tout, boulangerie, grange, remise, toits, écuries, caves dans l'une desquelles est un pressoir garni de ses ustensiles, cour au-devant des bâtiments. Le tout d'une contenance d'environ trente-cinq ares vingt centiares, joignant au nord la route de Doué à Vihiers, au couchant le chemin de Soulangier à Savonnières.

Sur la mise à prix de trois mille cinq cents francs.

2<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-huit ares de vigne, situés à Minières, joignant au levant M. Rollier, au nord M. Sigogne, au midi un chemin.

Sur la mise à prix de dix-huit cents francs.

Avec facultés de réunir ce lot au précédent, et même de subdiviser en trois le premier lot.

Commune des Verchers

3<sup>e</sup> Lot.

Cinquante-quatre ares trente-sept centiares de vigne, situés au canton de Beuregard, joignant au levant Roger-Sorin, au midi M. de Fontenay et autres, au couchant le chemin de Nongrains, au nord Beaumont.

Sur la mise à prix de neuf cents francs.

4<sup>e</sup> Lot.

Sept ares quatre-vingt-quatorze centiares de vigne, situés au canton des Fenoues, joignant au levant Pattée, au couchant M<sup>me</sup> de Bux, au midi Vauvert.

Sur la mise à prix de quatre-vingt-dix francs.

5<sup>e</sup> Lot.

Neuf ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, situés au canton de la Basse-Lande, joignant au midi Laurencien-Guitton, au nord Jamin, au couchant Charron et au levant M. Guyon.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs.

6<sup>e</sup> Lot.

Trois ares six centiares de vigne, situés au canton des Piraudes, joignant au midi Caupeau, au couchant le même, au levant Gaulier.

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs.

Commune de Brossay.

7<sup>e</sup> Lot.

Vingt ares de vigne, au canton des Minières, joignant au nord un chemin, au midi Lucazeau, au levant Borrit, et au couchant Meunier.

Sur la mise à prix de cinquante francs.

Total des mises à prix : dix mille neuf cent trente-cinq francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

**Un Immeuble en bâtiment**

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots, Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUBAN-COULON.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Baigneur, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

**A VENDRE**

TRÈS GRÉS

**Échalas en Châtaignier**

En bois de vingt ans.

Les 5 piés..... 65 fr. le mille.  
Les 4 piés et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JAUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

**A LOUER**

**Grande Cave et Maison**

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Antoine POITOU. (69)

**Changement de Domicile**

A partir du 5 MARS, les bureaux de M. LIÉNARD, banquier à Saumur, seront transférés rue Dupetit-Thouars, n° 11.

**BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.**

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

**AVIS**

AUX

**Propriétaires de Chevaux**

Pour guérir promptement :

Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOIEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT

Seule Maison de vente,

**L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encastique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le traitement se dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, médecin, spécialiste, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**SANS PALAIS NI CROCHETS**

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**GEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir					
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	6 34	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43		
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état)	6 50	8 31	4 18	8 30	Saumur(état)	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»		
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»		
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»		
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 39	8 56	— (dép.)	7 34	9 29	5 4	9 23	Noyant-Méon	8 59	12 59	3 11	4 04	6 38	11 45	La Ménitrie	»	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 13	
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 01	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 40	8 33	11 53		
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	Doué	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	— (dép.)	8 05	9 57	5 27	6 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poitiers	»	10 33	»	10 40	5 11	»	12 12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
SAUMUR — BOURGUEIL							SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON																						
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir											
Saumur	8 21	»	»	Saumur	8 21	»	8 26	4 34	»	8 21	Saumur	8 26	4 34	»	Saumur	8 26	4 34	»											
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	8 40	12 20	6	8 30	Port-Boulet	8 40	12 20	6	Port-Boulet	8 40	12 20	6											
Bourgueil	9 07	3 23	7	Bourgueil	9 04	1 15	9 04	12 50	7 26	9 04	Chinon	9 04	12 50	7 26	Chinon	9 04	12 50	7 26											

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.